

Communiqué de presse

Animaux de compagnie: forte hausse des importations illégales enregistrées dans le canton de Vaud

Le nombre d'importations illégales d'animaux de compagnie est en constante augmentation dans le canton de Vaud. L'année dernière, 88 cas ont été mis en évidence, soit plus du double que trois ans auparavant (40 en 2012). Ces importations concernaient très majoritairement des chiens (93%). Sachant que les animaux importés de manière illicite remplissent rarement les exigences sanitaires, ils représentent un risque non négligeable de réintroduction de la rage en Suisse. De surcroît, de nombreux animaux proviennent de filières caractérisées par des conditions d'élevage et de détention précaires.

Le Département du territoire et de l'environnement (DTE) et la Société vaudoise pour la protection des animaux (SVPA) s'inquiètent de la recrudescence des importations illégales d'animaux de compagnie, notamment de chiens. Le nombre de cas identifiés ne cesse d'augmenter (9 en 2010 ; 40 en 2012 ; 88 en 2015) alors que la population canine reste stable dans le canton. Ces importations constituent un risque non négligeable de réintroduction de la rage en Suisse. Si cette maladie mortelle pour l'homme et les mammifères a officiellement disparu depuis 1998, 60% des animaux introduits illégalement dans le pays ne sont pas (ou mal) vaccinés contre la rage.

Les importations illicites masquent par ailleurs des pratiques maltraitantes. Dans la plupart des cas, les animaux proviennent de filières dont le seul moteur est l'appât du gain. Nombre d'élevages alimentant ces canaux commerciaux ne sont guère attachés au bien-être de l'animal. Les chiens issus de ces élevages sont finalement mal socialisés, ce qui peut conduire leurs propriétaires à connaître d'importantes difficultés pour intégrer leur animal de compagnie à leur nouvel environnement. En outre, ces animaux présentant souvent un mauvais état de santé, leurs détenteurs finissent par les confier à des refuges dont les effectifs ne cessent de croître.

À la veille des départs en vacances, la SVPA et le DTE rappellent que toute importation d'animaux doit se faire dans le respect de la dignité de l'animal et de la législation en vigueur. Le DTE relève par ailleurs que la vaccination antirabique est obligatoire pour les carnivores domestiques voyageant à l'étranger et recommande d'éviter de se rendre dans un pays à risque de rage accompagné de son animal de compagnie.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 1^{er} juillet 2016

Renseignements complémentaires: DTE, Jacqueline de Quattro, conseillère d'Etat, 021 316 45 14 ; Dr Giovanni Peduto, vétérinaire cantonal, 021 316 43 43 ; SVPA, Alain Zwygart, administrateur, 021 784 80 00